



Plan d'urgence

Les équipements nécessaires afin d'intervenir auprès d'un joueur blessé seront dans la tente au point de contrôle. L'entraîneur responsable de l'atelier pourra aller chercher l'équipement de manière à pouvoir intervenir sans danger.

Dans le cas où le joueur doit être sorti du terrain car exige des soins médicaux, l'entraîneur doit demander l'intervention du parent pour les 13 ans et moins.

Si le parent n'est pas sur les lieux, comme recommandé, la personne au point de contrôle va consulter le registre afin de communiquer avec celui-ci.

Ayant une remise sur place près de terrains de soccer, nous allons entreposer nos bouteilles de puriel ou de lingettes. De cette façon, il sera facile de faire le remplacement lorsque l'une d'elle sera vide. Il en est de même pour les équipements communs qui serviront pour les ateliers. Ils seront nettoyés et entreposés sur place.

En cas d'une personne ayant des symptômes pendant un atelier, celui-ci sera invité de quitter, nous allons prendre son nom afin de pouvoir faire un suivi et allons aviser le parent en lui donnant le numéro de téléphone, soit le 1-877- 644-4545

Dans un cas positif chaque parent est avisé de nous contacter le plus tôt possible. Si la santé publique ne l'a pas déjà fait, nous allons communiquer avec toutes les personnes qui étaient dans son atelier.

Marc Pelletier, président
438 525-0506

Simon Toussaint, DG
514 839-4602